



Désormais, la route des vins de Patrimonio va cheminer à travers l'un des dix-sept "Grands sites de France", de quoi se laisser griser...

/PHOTOS RAPHAEL POLETTI

La Conca d'Oru "Grand Site de France", c'est officiel

Ce territoire béni des dieux qui embrasse le vignoble de Patrimonio et le golfe de Saint-Florent a obtenu en un temps record le label du ministère de l'Écologie. Une reconnaissance et une aubaine pour l'économie locale

A lors même qu'elle prépare tranquillement ses cartons au ministère de l'Écologie, Ségolène Royal a fait un dernier présent à la Corse sous la forme du label national "Grand Site de France" à la Conca d'Oru, au vignoble de Patrimonio et au golfe de Saint-Florent.

La nouvelle vient d'être officialisée et relayée hier soir en conférence de presse par François Orlandi, le président du CD 2B, entouré des maires du périmètre et du représentant des vignerons, tous soudés comme les doigts de la main.

Tous s'accordent à dire que ce label, obtenu en un temps record de quelques mois au lieu de plusieurs années, c'est la reconnaissance d'une démarche d'excellence environnementale et de développement durable engagée il y a un demi-siècle avec l'avènement de l'AOC

du vin de Patrimonio, soutenue par l'État, bien sûr, et par la collectivité territoriale.

"Partager l'esprit des lieux"

Si les critères d'éligibilité ont été satisfaits avec célérité, c'est que le site en lui-même est exceptionnel, déjà très fréquenté, préservé mais fragile.

"Ce territoire, qui a trouvé naturellement une harmonie entre terre et mer, entre dans le cercle fermé des Grands Sites de France, se réjouit François Orlandi. La fréquentation va s'en trouver accrue, car tout ce qui est rare et précieux est très attractif, et un des enjeux sera de maîtriser les flux, avec cette noble vocation de partager le patrimoine, les activités économiques et culturelles et, plus encore, l'esprit des lieux."

Engagé corps et âme dans



Les maires des communes du nouveau "Grand Site" réunis autour de François Orlandi, président du conseil départemental de Haute-Corse, et d'Antoine Orsini, qui a eu en charge le suivi technique.

la procédure technique, Antoine Orsini évoque l'esprit d'équipe des collectivités et des acteurs du territoire. "C'est une opportunité sans précédent pour le développement économique local. La no-

torité du label est internationale et, sans contrainte réglementaire supplémentaire, l'objectif est de valoriser et de gérer dans une démarche écologique. Tous les projets seront frappés du sceau de l'éthique et de l'engagement moral."

Protéger sans mettre sous cloche, résume José Poggioli, le maire de Patrimonio, alors qu'Antoine Vincenti, le maire de Poghju d'Oletta, est convaincu que l'union sacrée exprimée par l'ensemble des partenaires a été décisive dans la réduction des délais. Enfin, Claudy Olmeta souligne aussi la cohésion de son conseil municipal, alors même que Saint-Florent n'a été greffé

au dispositif juridique que dans un deuxième temps.

Une feuille de route sur deux ans

Le label n'est accordé que pour une période de six ans renouvelable après évaluation. La philosophie des objectifs est définie. Il s'agit de renforcer la protection et la gestion des atouts paysagers, d'améliorer la qualité de la découverte du Grand Site, de développer un tourisme durable et identitaire fondé sur la complémentarité des espaces terrestres et marins, de promouvoir, on l'a dit, l'esprit des lieux.

Mais le comité de pilotage, qui va se réunir prochainement, s'est vu remettre une feuille de route à remplir en deux années. Elle est balisée par six étapes : la création d'un syndicat mixte où tous les partenaires siègeront y compris les vignerons ; l'élaboration d'une charte architecture et paysagère qui sera intégrée aux documents d'urbanisme des communes ; la Maison des vins de Patrimonio va devenir la Maison du Grand Site ; le traitement des effluents viticoles devra répondre aux exigences environnementales ; il faudra aménager des itinéraires doux, parcours pédestres et à vélos ; organiser la signalétique spécifique au label.

Par ailleurs, Saint-Florent va mettre en œuvre toute une série de dispositions (aire de carénage aux normes "port propre", poubelles flottantes, nurseries artificielles, label Pavillon bleu, etc.) afin de s'ériger en station balnéaire exemplaire.

Autant d'actions pour lesquelles le financement sera facilité par la labellisation accordée à ce territoire.

Un magnifique challenge à relever avec enthousiasme, cohérence et unité.

JEAN-MARC RAFFAELLI
jmraffaelli@corsematin.com

REPÈRES

1968

Reconnaissance de la première AOC viticole de Corse (AOC Patrimonio)

2000

Création de la Route des Vins

2014

Classement du site Conca d'Oru et vignoble de Patrimonio

2015

Démarche d'élaboration du plan de gestion du site classé

2017

Labellisation "Grand Site de France"

La Corse a désormais deux "Grands Sites"

L'attribution du label a été officialisée le 22 mars 2017 par Ségolène Royal. Le "Grand Site de Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio – golfe de Saint-Florent" devient, avec celui des Îles Sanguinaires – pointe de la Parata, l'un des deux premiers "Grands sites de France" situés en Corse, portant à 17 leur nombre au plan national.

Le site s'étend sur 5 859 hectares, concerne la communauté de communes de Nebbiu-Conca d'Oro et 6 communes : Barbaggio, Farinole, Oletta, Patrimonio, Poggio d'Oletta et Saint-Florent ; il englobe le site classé de Conca d'Oro, vignoble de Patrimonio (4 500 hectares), des sites inscrits (815 hectares) et Natura 2000 (695 hectares), et chevauche le parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate (546 hectares).